



Magny les Hameaux, le 14 décembre 2021

**COMPTE RENDU SOMMAIRE****DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

L'An deux mille vingt et un, le Lundi 13 Décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A ADOPTÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Novembre 2021.
- **A EMIS** un avis favorable sur la mesure de déclassement de l'Installation Nucléaire de Base n° 18 « Ulysse » du CEA de Saclay.
- **A APPROUVÉ** la modification du règlement municipal des cimetières.
- **A APPROUVÉ** la modification du temps de travail des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **A APPROUVÉ** l'harmonisation du statut des assistantes maternelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **A APPROUVÉ** la modification des règles d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) concernant les agents de catégories B et C.
- **A APPROUVÉ** l'actualisation des astreintes pour les agents (techniques, médicales, administratives).

- **A APPROUVÉ** la rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2022 comme suit:

- **Article 1 : Fixation du nombre d'agents recenseurs**

Autorise Monsieur le Maire à nommer 16 agents recenseurs, choisis prioritairement parmi les agents communaux, par ordre d'ancienneté dans les effectifs communaux, volontaires pour effectuer la campagne 2022.

- **Article 2 : Rémunération des agents recenseurs**

Ces agents seront recrutés et rémunérés conformément à leur statut et à leur grade. Chaque agent a en charge des districts avec une moyenne de 235 logements à collecter contre 270 préconisés par l'INSEE, sur la base (en brut) :

Par feuille individuelle collectée	0,20 €
Une tournée de reconnaissance (sans hameaux)	125 €
Une tournée de reconnaissance (avec hameaux)	150 €
Forfait mobilité hors hameaux	100 €
Forfait mobilité par hameaux	30 €
Par heure de formation pour les vacataires	10,50 €
Par (feuille de logement) FL collectées en plus des 90% (si 98% pas atteint), ou sur d'autres districts	5 €
Forfait 90% logements collectés	600 €
Prime de résultat plus de 97% de FL collectées	50 €

En cas d'abandon par l'agent recenseur de l'opération de collecte (résultats inférieurs à 90%), celui-ci ne sera rémunéré que sur la base du nombre de fiches logements récupérées à raison de 2,50 € brut par fiche.

- **A DÉCIDÉ** d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association Vive le Golf à Magny-les-Hameaux pour soutenir la mise en œuvre de l'école de Golf sur la plaine de Chevincourt.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à porter la candidature de la commune au dispositif d'atlas de la biodiversité communale du PNRHVC, et à y engager pleinement la commune si elle est retenue,  
**ET A DESIGNÉ** comme Elue « ambassadrice » de la commune dans le dispositif d'ABC du Parc naturel régional, Madame Laurence Renard, 3<sup>ième</sup> adjointe déléguée à la Politique de territoire durable.
- **A APPROUVÉ** la mise en œuvre du projet de renaturation du terrain « Le Clos aux Roses » sur la commune de Magny-les-Hameaux,  
**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de 3 organismes (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), Agence de l'eau et GIP Yvelines coopération internationale et développement (YCID)), dans le cadre de la renaturation du terrain « Le Clos aux Roses »,  
**S'EST ENGAGÉ** à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux,  
**ET S'EST ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A AUTORISÉ** Monsieur la Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition et la plantation de végétaux aux abords des terrains et du local pétanque, avenue Paul vaillant Couturier, sur la commune de Magny-les-Hameaux,  
**S'EST ENGAGÉ** à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux,  
**ET S'EST ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A APPROUVÉ** l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à compter du mois de janvier 2022,  
**A APPROUVÉ** les Conditions Générales d'Utilisation des demandes d'autorisations d'urbanisme du télé service Guichet numérique,  
**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la mise en œuvre du GNAU.
- **A ADOPTÉ** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,  
**A DÉCIDÉ** de conserver un vote par nature et par chapitre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,  
**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections  
**ET A ADOPTÉ** le Règlement Budgétaire et Financier, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.
- **A DEMANDÉ** à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines des fonds de concours au titre de l'année 2021, tels que détaillés ci-après :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Subventions demandées	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours déjà obtenus	Fonds de concours sollicité pour 2021	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Achat véhicule professionnel – service des sports	14 050,00				7 025,00	50%
Extensions de réseau électrique	21 910,00				10 955,00	50%
Création parking rue Mars	66 574,00	24 100,00	42 474,00		21 237,00	32%
Réaménagement chemin Raymond Bonheur	22 480,00				11 240,00	50%
Sécurisation toiture (gymnase Mauduit, école Weiss, Groupe scolaire Saint-Exupéry-Petit Prince, Maison des Tout Petits)	60 968,00				30 484,00	50%
Réfection Sols terrain de sports extérieurs (skatepark, terrain du Buisson)	15 825,00				7 912,50	50%
Réfection sol terrain de tennis couverts	13 168,00				6 584,00	50%
Remplacement canalisations vide sanitaire (écoles Weiss, Corot/Samain et Rosa Bonheur)	83 029,40				41 514,70	50%
Travaux de réhabilitation gymnase Delaune	2 465 245,00	1 116 123,00	1 349 122,00	441 377,00	218 128,30	9% Participation totale de SQY : 26 %
Achat de vidéo projecteurs bâtiments communaux	17 675,00				8 837,50	50%
<b>TOTAL</b>					<b>363 918 €</b>	

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Ville, ci-annexée ainsi que le plan d'actions à venir, et tout autre acte y afférent,  
**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **A APPROUVÉ** le maintien de l'organisation des temps scolaires répartis sur 4 jours pour les écoles de la commune de Magny-les-Hameaux jusqu'en septembre 2024, avec les horaires suivants :  
Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : classe de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**